

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 311 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 311

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date de publication
28 février 1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 1551 en date du 27 décembre 1963, portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire en vue de l'obtention du permis de catégorie « À » est prorogé pour une durée de un an en ce qui concerne le sieur Enosy (Joseph), né vers 1928 à Masoarivo (République Malgache), fils de Rasoa Rehanvy, caporal-chef à Diibouti, détaché au Service de l'Intendance.